

Quetigny, le 16 octobre 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 octobre 2019

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, Mr. P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mme P. BONNEAU, MM V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, MM D. REUET, A.D. DIOUF, Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à P. BONNEAU), L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), Mme A. ADOM (pouvoir à O. LOURS), Mr. EL BAKKOUCHI (pouvoir à M. JELLAL), Mme E. DUPAQUIER (pouvoir à V. GNAHOUROU), D. THIEULEUX.

Secrétaire de séance : J.M. VALLET

22 présents – 28 votants

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2019
2. Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

Finances

3. Ouverture de l'autorisation de programme « Construction d'une Médiathèque 3ème lieu »
4. Décision Modificative N°2 pour l'exercice 2019 – Budget principal
5. Marché public de travaux n°2012_041 « Construction d'une salle festive » - SANITEL - lot n°20 – Contentieux ville de Quetigny – Protocole d'accord transactionnel

Ressources Humaines

6. Modification du tableau des emplois

POLE POPULATION

Actions culturelles

7. Convention de collaboration pédagogique – Office Culturel Chevignois (ensemble de saxophones)

Actions éducatives

8. Convention de mise à disposition de locaux – IRFA (Institut Régional Formation Adultes) Bourgogne

9. Convention relative à l'adhésion à l'association des Francas de Côte-d'Or

Actions sociales

10. Unité d'intervention à domicile en santé mentale – expérimentation approbation de la convention- cadre

INFORMATIONS DU MAIRE

- ☒ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 17/09/2019, délivrance de concessions au cimetière communal, assurances, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Décision :

1 voix contre : P. ABECASSIS

27 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier , D. Simoncini

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Dans le cadre d'une aide financière aux travaux d'économies d'énergie, le Conseil Municipal attribue trois subventions d'un montant de 500 euros chacune à :

- Monsieur GANAYE,
- Monsieur SCHILTZ,
- Madame FAUVETTE.

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

FINANCES

3. OUVERTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE 3^{EME} LIEU »

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : P. Abecassis

27 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier , D. Simoncini

Par une délibération du 28 mai 2019, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'une médiathèque dite de « 3^{ème} lieu ».

Considérant que l'opération entre maintenant dans sa phase opérationnelle, le Conseil Municipal décide d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme « Construction d'une médiathèque 3^{ème} lieu », et la répartition des crédits de paiement annuels.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Au vu de la nécessité d'inscrire des dépenses et recettes nouvelles au Budget de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'adopter une Décision Modificative n° 2, pour un montant global de 86 130 euros.

5. MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2012 041 « CONSTRUCTION D'UNE SALLE FESTIVE » - SANITEL - LOT N°20 – CONTENTIEUX VILLE DE QUETIGNY – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

A la suite d'un protocole transactionnel passé avec la SAS Sanitel (délibération du 29/01/2019), le Conseil Municipal précise que le montant de l'indemnité due s'élève bien à 21 024,25 euros toutes charges comprises.

RESSOURCES HUMAINES

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création :

- D'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 90%
- D'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%

POLE POPULATION

ACTIONS CULTURELLES

7. CONVENTION DE COLLABORATION PÉDAGOGIQUE – OFFICE CULTUREL CHEVIGNOIS (ENSEMBLE DE SAXOPHONES)

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention partenariale de collaboration pédagogique entre la Ville de Quetigny et l'Office Culturel Chevignois pour la saison 2019-2020, ainsi que les éventuels avenants pouvant survenir au cours de l'exécution de celle-ci.

ACTIONS EDUCATIVES

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – IRFA (INSTITUT REGIONAL FORMATION ADULTES) BOURGOGNE

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la convention établie entre la ville de Quetigny et l'IRFA Bourgogne qui définit les conditions d'occupation des locaux mis à disposition par la commune pour une formation à destination des assistants maternels

9. CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES FRANCAS DE COTE-D'OR

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Ville de Quetigny développe des actions en direction des enfants et des jeunes fréquentant les structures d'accueil présentes sur son territoire relevant des secteurs « Petite Enfance » et « Enfance et Jeunesse ».

Afin d'accompagner ce projet, le Conseil municipal :

- Autorise la signature d'une convention avec l'association Les Francas de Côte-d'Or
- Le règlement de la cotisation 2019 d'un montant global de 1287 euros

ACTIONS SOCIALES

10. UNITE D'INTERVENTION A DOMICILE EN SANTE MENTALE – EXPERIMENTATION APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE

Rapporteur : Catherine GOZZI, Adjointe déléguée à la Solidarité

Décision : Unanimité

Le projet d'unité d'intervention à domicile en santé mentale fait partie des fiches actions prioritaires du Contrat Local de Santé (CLS) en cours de Dijon métropole.

Composée d'un travailleur social, d'un infirmier et d'un psychologue, l'unité aura pour mission d'aller au devant des personnes et de proposer un accompagnement permettant leur inscription dans les dispositifs de droit commun.

La contribution de la Ville de Quetigny s'élève à 1200 €.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la convention cadre 2019-2020 définissant les modalités d'expérimentation d'une unité d'intervention à domicile en santé mentale
- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention cadre avec l'ensemble des partenaires et tout acte à intervenir pour son exécution ;
- Autorise Monsieur à lui apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale.

INFORMATIONS DU MAIRE

- ☒ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 17/09/2019, délivrance de concessions au cimetière communal, assurances, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre.